REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

DECRET N°70-220 /CP/MENCJS

du 28 Août 1970

portant nomination du Recteur
de l'Université

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil Présidentiel ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°70-217/CP/MEN du 21 août 1970, portant création et organisation de l'Université et des enseignements supérieurs au Dahomey ;
VU le Décret N°70-218/CP/MEN du 21 août 1970, portant création d'un Conseil National de l'Enseignement Supérieur au Dahomey ;
Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale,
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Edouard ADJANOHOUN, Docteur d'Etat, Professeur titulaire de Chaire, est nommé Recteur de l'Université.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet à compter du 1er septembre 1970, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 28 Août 1970

par le Conseil Présidentiel,

Hubert MAGA

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Sourou-Migan APITHY

Le Ministre de l'Education Nationale,

Edmond DOSSOU-YOVO

Le Ministre des Finances,

Pascal CHABI KAO

Ampliations : PCP 8 - MCP 4 - CS 6 - Intéressé 1 - MENCJS 4 - DGE 6 - Ministères 10 - SGG 4 - DB-CF-DC-Solde-IGF-IAA-DCCT-DN-JORD-Gde Chanc. 10 DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DFP + s/dtions 6 - DI 8 - Trésor 4.